



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement No 201-18 intitulé :

« RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES »

est entré en vigueur le 30 janvier 2018.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 14^e JOUR DE FÉVRIER DE DEUX MILLE DIX-HUIT

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire trésorière